

Réforme de la réglementation

Je voulais simplement dire que les règlements font partie intégrante de cette mesure. Il faut espérer que le comité aura le loisir de les étudier. J'ai examiné les dispositions de ce projet concernant les perquisitions et les saisies et elles m'ont semblé acceptables. On pourra augmenter la peine prévue dans la loi actuelle pour qu'elle soit plus conforme à la période inflationniste actuelle, comme on le fait pour d'autres lois fédérales et provinciales. Pour conclure, je répète qu'en principe, notre parti approuve ce projet de loi.

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, soit maintenant lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

● (1600)

[Traduction]

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. le vice-président: Tous les articles précédant le n° 105 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE- PROVINCIALE-TERRITORIALE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait organiser le plus rapidement possible une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur la réforme de la réglementation afin de commencer à simplifier et à rationaliser le fardeau imposé par la réglementation à l'économie canadienne.

—Monsieur le Président, l'objet de cette motion est évident. Elle invite le gouvernement à organiser une conférence fédérale-provinciale-territoriale, en vue d'alléger le fardeau imposé

par la réglementation dans notre pays. Cette initiative, extrêmement importante, vient à point nommé. Nous reconnaissons tous que notre économie est en pleine transformation en vue d'assurer sa survie. La réalité des années 80, c'est que pour survivre sur le marché international, il faut être concurrentiel. Autrement dit, nous devons créer un milieu qui favorise l'esprit d'entreprise, l'efficacité et l'innovation en matière d'essor.

Je voudrais expliquer en détail ce qui se passe au Canada par rapport à nos partenaires commerciaux et à nos concurrents dans le contexte de la scène économique globale. Car ce qui est en cause, en fait, c'est la conjoncture mondiale. L'objectif visé est de restreindre les coûts et de supprimer l'inefficacité et le gaspillage. En 30 ans, nous avons créé une structure réglementée et bureaucratique très lourde. Toutes les données statistiques et les études révèlent clairement que cela coûte très cher, non seulement aux particuliers canadiens, mais également à l'industrie, en l'empêchant d'être concurrentielle. Il ne fait aucun doute que cet état de choses entrave nos efforts en matière de concurrence.

D'après une étude récente réalisée par le Forum européen de management, le Canada vient au onzième rang, sur 22 pays, pour ce qui est de sa position concurrentielle. Il est intéressant de noter qu'il arrive exactement au même rang pour ce qui est du fardeau de la réglementation. C'est un facteur prépondérant dans l'évaluation globale des critères dont on tient compte.

Le Forum européen de management est une fondation indépendante sans but lucratif dont le siège social se trouve en Suisse. Il établit depuis cinq ans des comparaisons sur la position concurrentielle des différents pays du monde. A cette fin, il tient compte d'environ 284 facteurs. Je voudrais vous citer un bref passage du rapport. Voici:

Pour ce qui est de l'aspect statistique, il n'est pas bien étonnant que le Canada ait perdu du terrain, car la pire récession de tous les pays industriels a fait baisser bien des chiffres.

L'étude distingue ensuite certains des éléments qui ont été pris en considération. Par exemple, aux chapitres de l'efficacité industrielle ou productivité, des coûts de main-d'œuvre et de la rentabilité, le Canada s'est classé quinzième sur les 22 pays qui ont fait l'objet de l'étude. En orientation vers l'extérieur, c'est-à-dire dans le cas du commerce extérieur, des investissements et des attitudes à cet égard, le Canada a décroché la quatorzième place sur les 22 pays étudiés. En orientation vers le progrès et l'innovation, soit la recherche et le développement, la capacité d'adaptation aux futures exigences, le Canada est quinzième sur les 22 pays étudiés. Je crois que tous ces éléments ont quelque chose à voir avec notre capacité de concurrencer plus efficacement et d'être plus souples et plus innovateurs. Nous soutenons mal la comparaison dans ces domaines. La cause remonte pour une bonne part au carcan de la réglementation que l'industrie s'est vu imposer année après année, tant de l'intérieur que de l'extérieur, et plus particulièrement par le gouvernement.